

Date de la convocation  
9.11.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 26

L'an deux mille vingt trois  
le quinze novembre,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,  
M. RIGAULT, M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON,  
Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme LEGEARD, M. AUCHER, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LIEBOT, M. GANDIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Francis AUCHER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention de groupement avec Eaux de Vienne – Siveer et la Communauté de  
Communes du Pays Loudunais sur le projet d'aménagement de l'étang du Moulin  
Patron**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet de  
réhabilitation d'un ouvrage assainissement nommé "Pont de Pierre" étroitement lié à la  
réalisation d'un bassin de gestion des eaux pluviales (compétence communale) et  
l'intervention sur un cours d'eau (compétence communauté de communes) devrait être  
réalisé en 2024 - 2025. Le bureau d'étude NCA a en charge la maîtrise d'œuvre de la  
globalité des travaux.

Afin de mutualiser les coûts de travaux, de faciliter la coordination et retenir un  
opérateur commun, il serait opportun de prévoir un groupement de commandes pour la  
réalisation concomitante de ces travaux, étant entendu que la commune de Loudun en  
sera le coordonnateur.

La commune de Loudun, coordonnateur du groupement, lancera une consultation  
aboutissant à la passation de trois marchés de travaux comprenant :

- ❖ Les travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne - Siveer  
(travail estimé à 465 k€ HT par le maître d'œuvre),

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... 2.4. NOV. 2023 .....

Publié le : ..... 2.4. NOV. 2023 .....

Notifié le : .....

- ❖ Les travaux de gestion des eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage commune de Loudun (travail estimé à 290 k€ HT par le maître d'œuvre),
- ❖ Les travaux liés au cours d'eau sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays Loudunais (travail estimé à 295 k€ HT par le maître d'œuvre),

Ces travaux seront inscrits au budget de la ville de l'année 2024 sous réserve du vote du budget. La décomposition financière est la suivante :

<b>Prestations</b>	<b>Montant € HT</b>
Travaux des eaux pluviales	290 000
Maîtrise d'œuvre NCA - taux de MOE 8.23 %	26 614
Honoraires divers ( SPS, CT, ...)	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>336 614</b>

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ accepte la réalisation des travaux de gestion du pluvial à Loudun pour un montant de 336 614 € HT sous réserve de vote du budget pour 2024 ;
- ⇒ donne tout pouvoir au Maire pour négocier le contenu de la convention de groupement de commandes tripartite relative à la réalisation des travaux Pont de Pierre et pour la signer ;
- ⇒ désigne M. Jean-Pierre JAGER, comme membre titulaire et M. Michel JALLAIS comme membre suppléant à la Commission d'Appel d'offres du groupement de commandes des travaux ;
- ⇒ décide de lancer pour les travaux suscités, une consultation en procédure adaptée laquelle aboutira à la passation d'un marché de travaux, conformément à l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

